



Quand Fidélité rime
avec Générosité,
**Rejoignez le Club
Installateurs
Panasonic !**



Achetez des produits Panasonic,
cumulez des points...
... et recevez de nombreux lots !

www.panasonicproclub.com



POMPE À CHALEUR AIR/EAU



CLIMATISATION RÉSIDENIELLE



TERTIAIRE

Une procédure simplifiée, un Club plus animé

- + de 100 choix de cadeaux
- Une hotline dédiée au programme
- Pour **gagner vos Win's**, déclarez vos unités extérieures
- Gagnez des Win's en participant aux animations
- X2** Multipliez vos Win's pendant les périodes Boost
- Des surprises tout au long de l'année (Quizz/ Cadeaux coup de coeur ...)

Choisissez vos lots
parmi plus de **100** choix

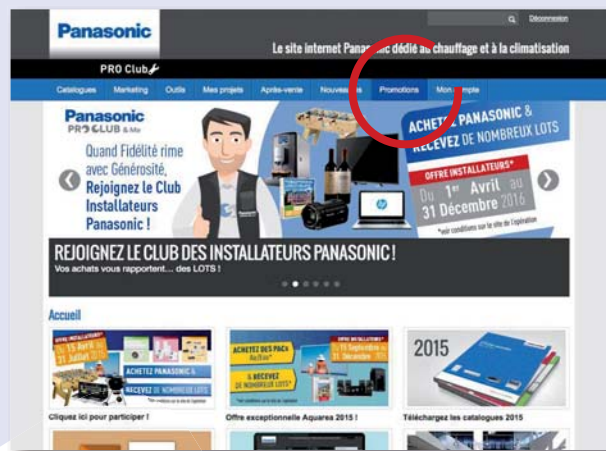


Comment intégrer le Club de fidélité Panasonic ?

1 Connectez-vous sur www.panasonicproclub.com



2 Allez dans l'onglet «Promotions»

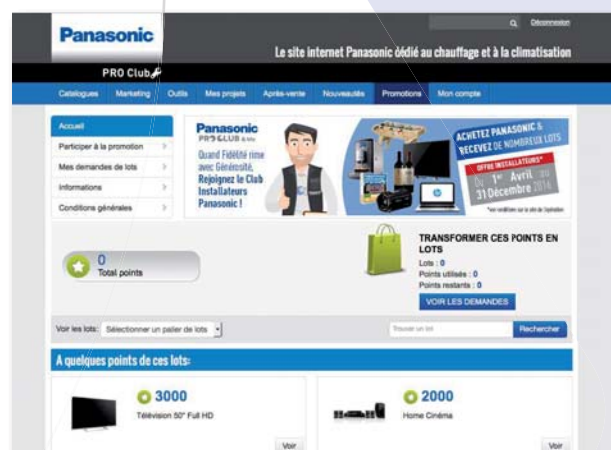


3 Cliquez sur "Participer à la promotion"



Déclarez vos achats en joignant vos factures
Votre demande sera traitée dans les 3 jours ouvrés

4 Faites votre demande de lots



5 Une fois votre demande validée, suivez l'état de votre commande en cliquant sur "Voir les demandes"

Informations utiles

Liste des produits primés dans le cadre du Club de Fidélité 2017

GAMME AQUAREA	WIN'S
T CAP	650
Haute température	750
Haute performance (de 9 à 16KW)	550
CETHI 200-300	300
CETHI 80-120	200



GAMME CONFORT	WIN'S
CASSETTE	200
CONSOLE	150
GAINABLE	150
MULTI DELUXE 2 sorties	200
MULTI DELUXE 3 sorties	300
MULTI DELUXE 4 sorties	400
MULTI DELUXE 5 sorties	500
MULTI RE 2 sorties	150
MULTI RE 3 sorties	250
ETHEREA	150
ETHEREA Z	200
CZ	220
RE	70
TE	90
TZ	100
UE	40
UZ	40
BE	40
VZ	350



GAMME TERTIAIRE	WIN'S
STANDARD	350
ELITE	450



Nous contacter

HOTLINE PROGRAMME DE FIDÉLITÉ PRO CLUB

+32 2 620 04 87

Prix d'un appel local
Numéro non surtaxé

Préciser le numéro de l'offre : 46259

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h.
info.be@panasonicproclub.com

* Offre valable en Belgique réservée aux gérants de sociétés d'installation (non-salariés) (ci-après dénommés « Installateur(s) ») ayant acheté chez leurs distributeur, comme Frigio sa, des climatiseurs Panasonic des gammes Confort et Tertiaire, des PAC air/eau et des ballons chauffe-eau thermodynamiques de la gamme Aquarea entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017. Ne rentreront pas en compte les climatiseurs facturés avant le 1er janvier et après le 31 décembre 2017 (la date de facturation faisant foi). L'éligibilité à l'obtention d'un des lots se fait en fonction du nombre de points acquis. Voir détails des points sur www.panasonicproclub.com. L'installateur doit compléter le formulaire sur le site de l'opération Panasonic Pro Club : www.panasonicproclub.com et fournir les factures d'achat des produits pour les gammes Confort, Tertiaire et Aquarea (les prix doivent être préalablement rendus lisibles). A noter que pour la gamme Aquarea, le numéro de série du groupe extérieur est également requis. Les demandes de points devront être postées sur le site de l'opération entre le 1er février 2017 et le 28 février 2018, les demandes de lots devront être postées sur le site de l'opération entre le 1er février 2017 et le 7 mars 2018. Passé ce délai, les comptes seront remis à zéro et les points seront donc perdus. Les climatiseurs peuvent être achetés à des moments différents, et peuvent apparaître sur des factures différentes. Les lots seront envoyés dans un délai moyen de 8 à 12 semaines à l'issue de la validation du dossier. Nous nous réservons le droit de remplacer les lots par des produits de valeur égale ou supérieure en cas de rupture de stock. Conservez une copie de tous les éléments envoyés, ils pourront vous être demandés. Offre destinée aux sociétés, la livraison des lots se fera à l'adresse de la société. L'installateur faisant bénéficier de cette offre à un ou plusieurs de ses salariés le ferait sous son entière responsabilité, notamment en ce qui concerne les cotisations dues au titre de l'article L. 242-1 et s du code de la sécurité sociale. Voir détails des points et conditions complètes sur www.panasonicproclub.com